

Une personne est suivie ?

Victime d'agression ?

En insécurité ?



DISPOSITIF *Angela*



LIEU SÛR IDENTIFIÉ !



Le dispositif Angela est un réseau de lieux sûrs pour prévenir et lutter contre le harcèlement de rue, de jour comme de nuit.

Contacts mairie :

social@mairie-carcans.fr

accueil@mairie-carcans.fr

05 56 03 90 20

EXEMPLAIRE À CONSERVER



1 BULLETIN D'ADHÉSION

2 CHARTE D'ENGAGEMENT

3 FICHE REFLEXE

4 FLYER



BULLETIN D'ADHÉSION

Dispositif « Demandez Angela »

Commune de Carcans



IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom de l'établissement :

.....

Type d'activité :

- Commerce
- Bar / Restaurant
- Espace de santé
- Camping
- Association
- Établissement public
- Autre :

.....

Adresse :

.....
.....

Téléphone :

Adresse mail :

.....

RESPONSABLE / CONTACT RÉFÉRENT

Nom et prénom :

.....

Fonction :

.....

Téléphone portable :

.....

Adresse mail :

.....



BULLETIN D'ADHÉSION

Dispositif « Demandez Angela »

Commune de Carcans



SUPPORTS REMIS PAR LA COMMUNE

- Fiche réflexe
- Affiche / Autocollant « Demandez Angela »
- Support de communication complémentaire
(flyer avec numéros d'urgence)

AUTORISATION DE COMMUNICATION

- J'autorise la commune à faire apparaître le nom de mon établissement sur les supports de communication et la cartographie des partenaires du dispositif.
- Je n'autorise pas la diffusion publique des coordonnées de l'établissement.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'établissement :

CADRE RÉSERVÉ À LA COMMUNE

Date d'enregistrement : __ / __ / ____

Numéro partenaire :



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Dispositif « Demandez Angela »

Convention de partenariat – Lieu Refuge



Entre les soussignés

L'organisateur

Commune de Carcans

2A route de Hourtin

Représentée par M le Maire, Patrice MARCHAND

Et

L'établissement partenaire

Nom de la structure :

Adresse :

.....

Représenté(e) par :

Fonction :

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le dispositif « Demandez Angela » est une démarche de prévention et de lutte contre les violences sexistes, les situations de harcèlement, d'intimidation ou de mise en danger dans l'espace public.

Il vise à constituer un réseau de lieux identifiés comme « refuges », permettant à toute personne se sentant menacée ou en difficulté de bénéficier d'un accueil temporaire, sécurisant et bienveillant.

Par la signature de la présente charte, le Partenaire manifeste son engagement citoyen et son adhésion aux valeurs de respect, d'égalité, de solidarité et de protection des personnes.



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Dispositif « Demandez Angela »

Convention de partenariat – Lieu Refuge



ARTICLE 1 – OBJET DE LA CHARTE

La présente chartre a pour objet de définir les engagements réciproques de l'organisateur et du partenaire dans le cadre du dispositif municipal « Demandez Angela ».

L'adhésion au dispositif est gratuite et repose sur une démarche volontaire.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Le partenaire s'engage à :

2.1 Accueillir et protéger

- Accueillir toute personne sollicitant le dispositif par le mot-code « Angela » ou exprimant un besoin d'aide similaire ;
- Mettre immédiatement la personne en sécurité temporairement au sein de l'établissement ;
- Adopter une attitude bienveillante, discrète et non jugeante ;
- Garantir un accueil sans distinction d'origine, de genre, d'âge, de handicap, de religion ou d'orientation sexuelle.

2.2 Assister

Le partenaire veille, selon les moyens dont il dispose, à :

- Mettre à disposition un espace sécurisé ;
- Permettre à la personne de contacter un proche ;
- Faciliter l'appel aux services de l'ordre lorsque la situation l'exige ;
- Proposer une aide matérielle de première nécessité (verre d'eau, siège, accès aux sanitaires, recharge de téléphone lorsque cela est possible...).

Le partenaire n'est pas tenu d'agir physiquement.

Le partenaire n'est pas soumis à une obligation de résultat.



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Dispositif « Demandez Angela »

Convention de partenariat – Lieu Refuge



2.3 Confidentialité

Le partenaire s'engage à :

- Respecter la confidentialité des informations recueillies ;
 - Ne divulguer aucune information relative à la situation rencontrée, sauf nécessité liée à la protection immédiate de la personne ou obligation légale.
-

ARTICLE 3 – SENSIBILISATION DES ÉQUIPES

Le partenaire s'engage à :

- Informer l'ensemble des personnels de l'existence du dispositif ;
 - Veiller à la connaissance de la procédure d'accueil (fiche réflexe – conduite à tenir)
 - Identifier, lorsque cela est possible, une personne référente au sein de l'établissement.
-

ARTICLE 4 – VISIBILITÉ DU DISPOSITIF

Le partenaire s'engage à :

- Afficher les supports de communication fournis par l'organisateur ;
- Maintenir visible l'identification du lieu refuge auprès du public ;
- Participer à la promotion du dispositif dans le respect des supports validés par l'organisateur.



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Dispositif « Demandez Angela »

Convention de partenariat – Lieu Refuge



ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur s'engage à :

- Fournir les supports de communication ;
 - Mettre à disposition les documents d'information nécessaires ;
 - Assurer la coordination générale du réseau des partenaires ;
 - Accompagner les établissements dans la mise en œuvre du dispositif ;
 - Proposer, dans la mesure du possible, des actions de sensibilisation.
-

ARTICLE 6 – DURÉE DE L'ENGAGEMENT

La présente charte prend effet à compter de sa date de signature.

L'adhésion est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties.

ARTICLE 7 – RETRAIT DU DISPOSITIF

Chaque partie peut mettre fin à son adhésion par courrier ou courriel adressé à l'autre partie.

L'organisateur se réserve le droit de suspendre ou de retirer la qualité de partenaire en cas de non-respect des engagements prévus par la présente charte.

Le partenaire s'engage alors à retirer l'ensemble des supports d'identification du dispositif.

CHARTE D'ENGAGEMENT

Dispositif « Demandez Angela »

Convention de partenariat – Lieu Refuge



ARTICLE 8 – VALEURS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX

De manière générale, être partenaire du dispositif « Demandez Angela » suppose de ne pas tolérer au sein de son enseigne, sous quelques formes que ce soit, des comportements discriminatoires. Le dispositif est fondé sur des principes de bienveillance, d'inclusion et de solidarité.

SIGNATURES

Fait à :

Le :

Pour l'organisateur

Le Maire

Patrice MARCHAND

Signature et cachet :

Pour le partenaire

Nom :

Fonction :

Signature et cachet :



FICHE RÉFLEXE

Dispositif « Demandez Angela »

Commune de Carcans

Objectif

Le dispositif « Demandez Angela » permet à toute personne se sentant en danger, harcelée, suivie ou en situation d'insécurité de trouver rapidement refuge dans un établissement partenaire.

Lorsqu'une personne demande « Angela », cela signifie qu'elle a besoin d'aide discrètement.

CONDUITE À TENIR

1. Accueillir immédiatement la personne

- Mettre la personne à l'abri dans un endroit calme et sécurisé.
- Rester bienveillant et rassurant.
- Ne jamais minimiser la situation.

Exemples : arrière-boutique, bureau, salle réservée au personnel, espace hors de vue du public.

2. Évaluer rapidement le besoin

Demander calmement :

- « Souhaitez-vous appeler quelqu'un ? »
- « Êtes-vous en danger immédiat ? »
- « Voulez-vous que l'on contacte la police ou un proche ? »

Ne pas forcer la personne à parler.



FICHE RÉFLEXE

Dispositif « Demandez Angela »

Commune de Carcans

3. Adapter la réponse

Si la personne souhaite simplement attendre	Si la personne demande de l'aide
<ul style="list-style-type: none">• lui permettre de rester quelques minutes;• proposer un verre d'eau;• vérifier qu'elle peut repartir en sécurité.	<ul style="list-style-type: none">• contacter un proche;• appeler un taxi/VTC si besoin;• prévenir la police municipale, la gendarmerie ou les secours selon la situation.

NUMÉROS UTILES

URGENCE QUI APPELER ?

 SAMU	 Police Secours	 Pompiers	 Urgence SMS	 Police Municipale (astreinte)	 Europe
 15	 17	 18	 114	 06 08 70 90 09	 112



• Service social mairie : 05 56 03 90 20



• VICT'AIDE (Aide aux victimes) : 05 56 01 28 69



FICHE RÉFLEXE

Dispositif « Demandez Angela »

Commune de Carcans

IMPORTANT



À faire

- ✓ *Rester calme*
- ✓ *Être discret*
- ✓ *Protéger la confidentialité*
- ✓ *Faire preuve de bienveillance*
- ✓ *Prévenir les secours si nécessaire*



À ne pas faire

- ✗ *Confronter l'agresseur*
- ✗ *Mettre la personne dehors*
- ✗ *Diffuser l'information sur les réseaux sociaux*
- ✗ *Prendre des risques inutiles*

ENGAGEMENT DU PARTENAIRE

En adhérant au dispositif « Demandez Angela », l'établissement s'engage à :

- Accueillir toute personne demandant de l'aide ;
- Assurer une mise à l'abri temporaire ;
- Contacter les secours ou un proche si nécessaire ;
- Agir avec discrétion, neutralité et bienveillance.

NOTES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vous êtes suivi(e) ?

Victime d'agression ?

En insécurité ?



DEMANDEZ

Angela

DANS L'UN DES LIEUX SÛRS

*Ces lieux sont
identifiables grâce à ce
sticker sur les vitrines*



Le dispositif Angela est un réseau de lieux sûrs pour prévenir et lutter contre le harcèlement de rue, de jour comme de nuit.

Vous voulez nous rejoindre : **social@mairie-carcans.fr**



La personne qui vous accueillera comprendra la situation et vous aidera en toute discrétion !

Les violences, qu'elles soient physiques, psychologiques, verbales, sexuelles ou numériques peuvent toucher chacun d'entre nous, à tout âge.

Parler, demander de l'aide ou signaler une situation peut permettre de protéger une victime et de rompre l'isolement. Des dispositifs d'écoute et d'accompagnement existent gratuitement et en toute confidentialité.



PAR TÉLÉPHONE

3919

N° national pour les femmes victimes de violences
[24h/24 - 7j/7]

119

N° national Enfance en danger (violences faite aux enfants)
[24h/24 - 7j/7]

116006

N° national d'aide aux victimes #enparlerpouravancer
[7j/7]

3133

N° national Maltraitements envers les adultes vulnérables, âgés, en situation de handicap ou de précarité

3018

N° national Cyberharcèlement des enfants et adolescents

17

Police ou gendarmerie en cas d'urgence
[24h/24 - 7j/7]

PAR SMS



114

Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre
[24h/24 - 7j/7]

